

	Université des Sciences de la Vie "Roi Mihai I" de Timisoara	Organisme émetteur Département de gestion de la qualité
	RÈGLEMENT D'ORGANISATION DU CENTRE DE COORDINATION PRATIQUE DES ÉTUDIANTS	Édition 3 / Révision 0
CODE : USVT -R037-F03a		

annexe 3a

La situation annuelle des places d'exercice à l'USVT
année académique /

N° crt.	LA FACULTÉ	TOTAL non. lieux de pratique OBLIGATOIRE	TOTAL non. lieux de pratique proposés par l'université		À partir duquel:			
			Non.	% de requis (minimum 30%)	Non. lieux de pratique dispensés à l'université		Non. lieux de pratique dispensés en dehors de l'université	
					Non.	% contre TOTAL no. lieux de stage assurés par l'université (minimum 50%)	Non.	
1								
Date d'approbation	Coordonnateur agréé CCPE							
Date d'approbation	Approuvé							
	DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION ET DE L'ASSURANCE QUALITÉ							